



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Sciences des écosystèmes
et des océans

Ecosystems and
Oceans Science

Secrétariat canadien de consultation scientifique
Avis scientifique 2016/020

Région de la capitale nationale

LIGNES DIRECTRICES SUR LA PRESTATION DE MISES À JOUR ET D'AVIS SCIENTIFIQUES POUR LES ÉVALUATIONS PLURIANNUELLES



Figure 1. Régions administratives de Pêches et Océans Canada (MPO). Le trait discontinu indique les limites de la zone économique exclusive (ZEE) du Canada.

Contexte

Actuellement, le MPO élargit le champ d'application de l'approche pluriannuelle de gestion des pêches : (i) pour lesquelles on estime qu'elle pourrait procurer une façon appropriée de fournir une stabilité et une prévisibilité aux pêcheurs; et (ii) où elle être pourrait être appliquée efficacement pour réduire la fréquence des évaluations des stocks revues par des pairs et des processus consultatifs sur les pêches subséquents. L'expérience initiale du Ministère à l'égard de la mise en œuvre d'évaluations pluriannuelles a fait ressortir la nécessité d'établir des lignes directrices claires au moment de fournir des avis, et quels types d'avis, pendant les années intermédiaires entre les évaluations complètes des stocks.

Le présent document donne une orientation et des pratiques exemplaires pour fournir des avis scientifiques pendant les années intermédiaires pour les évaluations pluriannuelles.

Le présent avis scientifique découle de la réunion nationale d'examen par les pairs du 10 au 12 mars 2015 intitulée « Fournir un avis scientifique pour la gestion des années intermédiaires entre les évaluations pluriannuelles des stocks (Expertise technique en évaluation des stocks) ». Toute autre publication découlant de cette réunion sera publiée, lorsqu'elle sera disponible, sur le [calendrier des avis scientifiques du secteur des Sciences de Pêches et Océans Canada \(MPO\)](#).

SOMMAIRE

- Au sein du MPO, des évaluations pluriannuelles sont effectués pour de nombreux stocks, et il faut fournir des avis pour les années intermédiaires. Le présent document donne une orientation sur la façon de fournir des avis aux clients pour les années intermédiaires entre les évaluations pluriannuelles complètes d'un stock.
- Le processus pour fournir des avis pendant les années intermédiaires devrait être mis en place tôt dans la planification du processus relatif aux avis scientifiques pour une espèce ou un stock donné. Les détails des indicateurs, les seuils de déclenchement, les règles de décision concernant la récolte et les mesures à prendre doivent être clairement indiqués pendant le processus d'examen par les pairs de l'évaluation d'un stock.
- Les indicateurs sont des approximations ou mesures de l'état du stock. Ils doivent être définis pendant le processus pluriannuel d'évaluation complète d'un stock, y compris ceux requis pour l'application des règles de décision concernant la récolte.
- Les seuils de déclenchement sont des niveaux préétablis d'un indicateur qui, une fois atteints, indiqueraient un changement dans l'état du stock qui pourrait justifier une réévaluation de la date prévue ou des modifications des mesures de gestion utilisées pour une espèce ou un stock en particulier. Ils doivent être définis pendant le processus pluriannuel d'évaluation complète d'un stock.
- Les mises à jour des années intermédiaires sont les processus consultatifs de réponse des Sciences qui sont suivis entre les évaluations complètes d'un stock. Les mises à jour des années intermédiaires peuvent être produites chaque année ou à des intervalles moins réguliers dans le cycle pluriannuel d'évaluation complète d'un stock.
- Les mises à jour des années intermédiaires sont prévues pendant les processus d'évaluation complète d'un stock et devraient être entreprises selon un calendrier différent seulement dans des circonstances exceptionnelles.
- La façon dont les règles de décision concernant la récolte sont utilisées avec les indicateurs pour fixer les niveaux de prise pendant les années intermédiaires devrait être clairement énoncée dans les processus d'évaluation complète d'un stock.
- On ne doit pas prendre pour acquis qu'une mise à jour intermédiaire soit produite chaque année. Le besoin de mises à jour intermédiaires doit être défini pendant le processus d'évaluation complète d'un stock.
- L'évaluation des indicateurs et des seuils de déclenchement, de même que la fréquence des mises à jour intermédiaires, dépendra du stock.

RENSEIGNEMENTS DE BASE

Actuellement, le MPO élargit le champ d'application de l'[approche pluriannuelle de gestion des pêches](#) de façon à inclure la plupart des pêches afin de procurer une stabilité et une prévisibilité aux pêcheurs, et où elle pourrait être appliquée efficacement pour réduire la fréquence des évaluations complètes des stocks revues par des pairs et des processus consultatifs sur les pêches subséquents. L'approche pluriannuelle de gestion comprend deux volets :

- La prestation d'avis scientifiques au moyen d'évaluations complètes d'un stock revues par les pairs à un intervalle défini, qui pourraient être complétées par des mises à jour durant les années intermédiaires.
- L'élaboration de mesures de gestion pluriannuelles, y compris les niveaux de prises fondés sur le présent avis scientifique.

Même si les évaluations complètes de stocks revues par les pairs sont maintenant réalisées principalement selon un cycle pluriannuel, la surveillance des indices se poursuit principalement sur une base annuelle, et le Secteur des Sciences peut fournir des mises à jour intermédiaires sur l'état d'un stock d'après les indicateurs établis précédemment.

Des mesures peuvent être prises si les indicateurs préétablis dépassent les seuils préétablis pendant les années intermédiaires. Ces mesures, déterminées au cas par cas, devraient mener à :

- une évaluation complète d'un stock plus tôt que prévu dans le calendrier de mise en œuvre des évaluations de stock pluriannuel;
- un rajustement des mesures de gestion.

L'expérience initiale du MPO à l'égard de la mise en œuvre d'évaluations pluriannuelles a fait ressortir la nécessité d'établir des lignes directrices claires pour fournir des avis pendant les années intermédiaires entre les évaluations complètes des stocks. Des directives sont requises pour faciliter le processus d'intégration de la réalisation d'activités scientifiques dans l'année d'évaluation et pendant les années intermédiaires dans le cadre de l'approche de gestion pluriannuelle. Il est particulièrement important de s'assurer que les approches visant à fournir des conseils pour les années intermédiaires sont pertinentes et peuvent être utilisées par les gestionnaires des pêches dans la planification et la mobilisation des utilisateurs de la ressource dans des plans de pêche pluriannuels. Les directives dans le présent rapport seront axées sur le processus nécessaire, et non sur les méthodes scientifiques utilisées, et viseront à atteindre un équilibre entre des directives claires et des considérations laissant place à la flexibilité, compte tenu de la diversité des situations relatives aux stocks et aux pêches.

Les directives ont été élaborées principalement en se fondant sur des expériences régionales quant à la réalisation d'évaluations annuelles et pluriannuelles d'un stock. Les sujets pour orienter l'analyse et l'élaboration des directives incluent :

- les caractéristiques des indicateurs qui pourraient être utilisées pour étayer les mises à jour intermédiaires;
- les conditions qui pourraient déclencher une réévaluation et entraîner la révision d'un avis;
- les approches pour fournir des avis pendant les années intermédiaires qui permettraient aux gestionnaires de modifier le plan de pêche pour une année intermédiaire du cycle de gestion pluriannuel au besoin;
- les conditions pour définir la fréquence des mises à jour intermédiaires qui doivent être fournies;
- les processus pour communiquer les mises à jour et les avis pour les années intermédiaires.

Parmi les termes clés utilisés dans le présent document, mentionnons les suivants :

- **Avis pour les années intermédiaires** : il s'agit d'un terme général regroupant les avis scientifiques qui sont fournis pour les années entre les évaluations complètes d'un stock. Il peut s'agir d'avis scientifiques fournis dans le cadre de processus d'évaluation complète d'un stock revue par les pairs qui couvrent plusieurs années intermédiaires futures ou d'une mise à jour intermédiaire. **Mise à jour intermédiaire** : il s'agit d'un produit précis découlant du processus consultatif de réponse des Sciences qui est réalisé entre les évaluations complètes d'un stock. Le contenu d'un rapport de mise à jour intermédiaire devrait inclure une mise à jour sur les indicateurs, les évaluations des indicateurs par rapport aux seuils de déclenchement et le calcul des règles de décision concernant la récolte (ou autres) qui ont été convenues au moment de l'évaluation complète. Les mises à jour intermédiaires peuvent être produites chaque année ou à des intervalles moins réguliers dans le cycle

pluriannuel d'évaluation. Le moment et le nombre de mises à jour intermédiaires sont prévus pendant les processus d'évaluation complète d'un stock mais pourraient être demandés en raison de circonstances exceptionnelles.

- **Indicateurs** : approximations ou mesures de l'état du stock.
- **Seuils de déclenchement** : les seuils prédéfinis d'un indicateur qui, s'il est atteint, indiquerait un changement dans l'état du stock qui pourrait justifier une évaluation complète d'un stock avant la date prévue et une révision possible de l'avis.

ÉVALUATION

Aperçu des évaluations pluriannuelles actuelles et du type de conseils fournis

Un inventaire de l'état actuel des évaluations dans l'approche pluriannuelle a été compilé en fonction de la contribution des experts scientifiques de toutes les régions du MPO (au moyen d'un questionnaire distribué en janvier 2015). À l'échelle nationale, l'information était disponible pour 126 groupes d'évaluation des pêches (espèces/stocks), même si on n'a pas répondu à tous les questionnaires pour chacun des 126 stocks/espèces. D'après les réponses, le produit de 78 % des pêches était contrôlé (au moyen du total autorisé des captures [TAC] ou de mesures semblables) par rapport à 22 % de pêches avec système de gestion des intrants (effort contrôlé). En ce qui concerne la fréquence de l'évaluation, environ 15 % ont eu lieu tous les deux ans, 57 % des évaluations ont été réalisées à des intervalles de trois à cinq ans, et 28 % à des intervalles de plus de cinq ans.

Lacunes cernées dans les pratiques actuelles quand vient le temps de fournir un avis pour les années intermédiaires

Un grand nombre des stocks évalués par le MPO, pour lesquels des réponses ont été fournies, peuvent exiger des avis pour les années intermédiaires. La majeure partie (99 des 113 réponses, ou 88 %) des espèces/stocks évalués selon un calendrier pluriannuel n'ont pas d'indicateurs désignés pour l'utilisation de mises à jour intermédiaires.

Les principales difficultés liées à l'avancement de l'évaluation pluriannuelle et au processus de mise à jour des années intermédiaires sont :

- peu d'évaluations d'un stock comprennent des indicateurs définis et des seuils de déclenchement pour déterminer si une réévaluation complète est justifiée avant le cycle pluriannuel convenu au préalable d'évaluation complète d'un stock revue par les pairs;
- peu de stocks font l'objet de règles de décision définies concernant la récolte pour adapter les mesures de gestion annuelles par rapport aux changements dans les indicateurs de l'état du stock pendant les années intermédiaires.

D'autres administrations nationales et internationales sont passées, ou sont sur le point de passer, à des évaluations pluriannuelles, et la plupart ont trouvé des moyens officiels et informels de surveiller les stocks pendant les années intermédiaires. Un examen des pratiques actuelles liées à une évaluation pluriannuelle et à un avis dans d'autres administrations a montré un éventail d'approches, mais peu de stocks ont des seuils de déclenchement prédéfinis pour les évaluations ou mesures de gestion pendant les années intermédiaires.

Directives pour fournir des conseils pour les années intermédiaires

Le fait de fournir des avis scientifiques pour soutenir l'approche pluriannuelle de gestion des pêches exige l'identification et le suivi de l'état du stock dans les années intermédiaires aux fins de :

- déterminer s'il y a eu un changement dans l'état du stock qui indiquerait qu'une réévaluation complète du stock et une révision de l'avis scientifique avant le cycle d'évaluation prévu pourraient être justifiées;
- fournir de l'information pour modifier le plan de pêche annuel dans les années intermédiaires concernant l'état d'un indicateur de l'état du stock lié à une règle de décision définie concernant la récolte.

La première priorité est que les indicateurs qui peuvent être surveillés et utilisés pour faire le suivi de l'état de la ressource dans les années intermédiaires doivent être définis. Une fois les indicateurs définis, les niveaux des seuils (seuils de déclenchement) qui indiqueraient qu'une réévaluation complète du stock et possiblement un avis révisé pourraient être justifiés, devraient être précisés.

Éléments à prendre en considération pour définir les indicateurs utilisés dans les mises à jour intermédiaires

Les indicateurs les plus utiles sont ceux qui sont proportionnels à la taille du stock et qui peuvent être associés directement aux zones d'état du stock de l'approche de précaution ou utilisés comme approximations pour celles-ci. D'autres éléments à prendre en considération pour définir les caractéristiques des indicateurs utilisés dans les mises à jour intermédiaires sont :

- les indicateurs doivent être fondés sur les données ou modèles disponibles dans les années intermédiaires pour lesquelles une mise à jour est prévue;
- les indicateurs doivent être fondés sur les données qui seraient recueillies et traitées avec assez de temps pour fournir une mise à jour intermédiaire et, si cela est justifié, une réévaluation avant la prochaine saison de pêche;
- les indicateurs devraient être caractérisés par une variation annuelle suffisamment faible pour permettre la détection de la variation de l'état du stock. Les solutions pour gérer la variation annuelle peuvent inclure l'utilisation de valeurs uniformisées sur un nombre d'années approprié pour le stock ou la considération de plusieurs indices;
- les indicateurs doivent pouvoir être évalués par rapport aux seuils de déclenchement pendant les années intermédiaires.

Les indicateurs à utiliser dans les mises à jour des années intermédiaires seraient proposés, examinés par les pairs et décrits dans l'avis pendant le processus d'évaluation complète d'un stock. Quand plusieurs indicateurs sont utilisés, l'approche pour les appliquer doit être clairement définie dans le processus d'évaluation complète d'un stock.

Les objectifs génériques pour définir les indicateurs et les seuils de déclenchement devraient être inclus dans le cadre de référence des processus d'évaluation complète d'un stock revue par les pairs. Les objectifs génériques pour les indicateurs, les seuils de déclenchement et la fréquence des mises à jour intermédiaires pourraient être résumés dans les termes suivants :

- déterminer les indicateurs qui seraient utilisés pour caractériser l'état du stock dans les années d'intervalle du nombre-année d'évaluation d'un stock et du cycle de gestion;

- cerner les changements dans les indicateurs (seuils de déclenchement) qui porteraient à croire qu'une réévaluation complète du stock pourrait être justifiée plus tôt que le cycle prévu du nombre-année d'évaluation d'un stock;
- proposer la fréquence et le moment des mises à jour intermédiaires à fournir entre les évaluations complètes d'un stock revues par les pairs et l'information à inclure dans les mises à jour.

Considérations liées à l'établissement des seuils de déclenchement qui susciteraient une réévaluation plus tôt que prévu dans le cycle d'évaluation complète d'un stock

Le choix des seuils de déclenchement devrait s'appuyer sur l'état du stock dans le contexte du cadre de l'approche de précaution et des risques pour la productivité de la ressource. Par exemple :

- si un stock est dans la zone critique et que la mise à jour intermédiaire montre des indicateurs entraînant un changement de direction important dans la trajectoire d'un stock qui devait être positive mais dont on constate qu'elle est négative, cela constitue un risque élevé pour la durabilité;
- si on maintient la pêche actuelle, l'état du stock qui diminue de façon inattendue, passant de la zone de prudence à un état critique, représente un risque élevé pour la durabilité;
- pour les stocks dans la zone de prudence, des diminutions imprévues de l'état peuvent représenter un risque élevé si les changements suscitent une préoccupation à long terme liée à la conservation pour la durabilité du stock;
- si l'état du stock diminue de façon inattendue si on maintient la pêche actuelle, passant de la zone saine à une zone de prudence, cela représente un risque modéré;
- pour un stock qui est toujours dans la zone saine, des changements imprévus dans la direction sont peu susceptibles de présenter un risque pour la durabilité.

Les seuils de déclenchement d'un indicateur seraient élaborés en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment :

- la précision de la valeur prévue et de la valeur mesurée des indicateurs pendant les années intermédiaires;
- l'état récent de la ressource;
- le plan de gestion actuel;
- la direction du changement de l'indicateur.

Au moment de choisir les seuils de déclenchement, il faut tenir compte de la précision de la valeur du modèle prévu (s'il y a lieu) et de la précision de l'indicateur mesuré. La tendance prévue de l'indicateur peut aussi être prise en compte; par exemple, si un stock est en rétablissement et qu'une tendance positive continue est prévue. Si l'éventail des seuils de déclenchement est trop étroit, cela peut entraîner le signalement d'une réévaluation complète du stock plus souvent que nécessaire. D'un autre côté, si l'éventail des seuils de déclenchement est trop large, les seuils de déclenchement pourraient ne pas être sensibles aux véritables changements dans le stock et ne pas demander une réévaluation complète du stock quand cela pourrait être justifié.

Les seuils de déclenchement choisis seront propres à chaque cas et seront définis pendant le processus d'évaluation complète du stock, notamment dans les réponses convenues au préalable quand les seuils de déclenchement sont atteints. Les seuils de déclenchement

pourraient être définis et analysés à l'aide des données historiques pour quantifier la fréquence à laquelle des recommandations de réévaluation complète du stock auraient été signalées par le passé selon des éventails différents de seuils de déclenchement.

L'incertitude devra peut-être être prise en compte de plusieurs façons. Par exemple, une évaluation peut produire des distributions bayésiennes a posteriori de la biomasse estimée et des coefficients de capturabilité, et les indices de relevé présenteront probablement une erreur d'observation connexe. En outre, dans certains cas, il devra peut-être y avoir un niveau de confiance convenu qu'un seuil relatif aux seuils de déclenchement a été dépassé compte tenu des nouvelles données. Les données relatives à un changement imprévu au sein d'un stock sont plus importantes si plusieurs indicateurs fournissent simultanément une conclusion selon laquelle un stock dépasse les limites prévues. Pour des évaluations complètes d'un stock pour lesquelles plusieurs indicateurs ont été définis, des solutions pour la pondération de chaque indicateur et la conclusion menant à une réévaluation doivent être examinées et convenues pendant le processus d'évaluation complète du stock.

Voici des exemples de seuils de déclenchement correspondant à un éventail de méthodes d'évaluation :

- pour les évaluations analytiques, si l'indicateur est l'abondance de l'espèce, les intervalles de confiance de l'abondance prévue par la dernière évaluation peuvent être des seuils de déclenchement. Ces intervalles dépendront de chaque cas. Si un indice harmonisé est utilisé pour réduire les effets annuels de l'indicateur surveillé, selon la variation annuelle dans l'indice harmonisé, l'intervalle entre le 25^e et le 75^e centile pour l'abondance prévue pourrait constituer des limites raisonnables pour l'éventail des seuils de déclenchement. Pour les évaluations fondées sur les tendances relatives à l'indice d'abondance, si le principal indice harmonisé a changé de plus de X écarts-types par rapport à la valeur prévue, compte tenu de la sensibilité de l'indice de relevé, cela pourrait justifier une réévaluation et un avis révisé. Si au moins deux des indices harmonisés principaux ont augmenté ou diminué de plus de X écarts-types par rapport aux valeurs prévues, compte tenu de la sensibilité de l'indice du relevé, cela pourrait justifier une réévaluation et un avis révisé.
- Pour les évaluations fondées sur les prises comme estimation de l'abondance, les prises sont l'indicateur utilisé pour établir les seuils de déclenchement. Si les prises prévues n'ont pas été obtenues, pour des raisons liées à la capacité des pêcheurs à trouver des poissons, cela pourrait justifier une réévaluation et un avis révisé.

Directives sur la mise à jour des indicateurs utilisés dans les règles de décision concernant les prises ou les plans de pêche

Pour certains stocks/espèces, des règles de décision concernant les prises ont été élaborées pour permettre que des mesures de gestion soient prises pour réagir aux changements dans les indicateurs de l'état du stock pendant les années intermédiaires. Parmi les exemples de règles de décision concernant les prises, mentionnons une pêche du pétoncle au Québec (MPO 2013), la pêche du crabe des neiges dans le sud du golfe du Saint-Laurent (MPO 2014a), la composante ouest de la goberge dans la division (4Xopqrs5) de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (MPO 2015), et la morue charbonnière dans la région du Pacifique (MPO 2014b).

Comme dans ces exemples, la façon dont les règles de décision concernant la récolte sont utilisées avec l'indicateur pour fixer les niveaux de prise pendant les années intermédiaires

devrait être clairement énoncée dans le processus d'évaluation complète d'un stock revue par les pairs.

Éléments à prendre en compte pour déterminer la fréquence des mises à jour intermédiaires

On ne doit pas prendre pour acquis que le Secteur des Sciences fournira des mises à jour intermédiaires tous les ans pour tous les stocks/toutes les espèces. Cela comprend les stocks/espèces qui ne sont pas associés à un cycle défini d'évaluation d'un stock, car les mises à jour annuelles de ces stocks représenteraient une activité scientifique s'ajoutant aux activités actuelles.

Les mises à jour des années intermédiaires seraient fournies pour les espèces/stocks qui respectent les conditions suivantes :

- Un calendrier pour les mises à jour intermédiaires a été convenu pendant le processus d'évaluation complète d'un stock.
- Des indicateurs, et les seuils de déclenchement connexes, ont été fixés et peuvent être utilisés pour déterminer si une réévaluation complète du stock pourrait être justifiée ou un avis révisé pourrait être requis.
- Des mises à jour intermédiaires supplémentaires pourraient être justifiées si des indicateurs ou d'autres renseignements sous-tendent une préoccupation en matière de conservation.

Le calendrier des mises à jour intermédiaires doit être convenu pendant chaque processus d'évaluation complète d'un stock. Celles-ci pourraient être fondées sur les caractéristiques des espèces et la dynamique des populations, les plans de pêche définis, les mesures de gestion potentielles connexes pour la pêche pendant les années intermédiaires et les ressources disponibles pour procéder aux mises à jour des années intermédiaires et à une possible réévaluation subséquente complète du stock (y compris la réunion d'examen par le Secrétariat canadien de consultation scientifique [SCCS]). Pour certains stocks suivant un cycle d'évaluation pluriannuel, il pourrait simplement ne pas y avoir de temps pour procéder à une mise à jour intermédiaire et à une réévaluation complète avant que l'avis soit requis.

Des mises à jour plus fréquentes pourraient être prévues pour les pêches où les risques pour la durabilité sont élevés (par exemple, les espèces/stocks dont l'état se situe dans la zone critique ou près de celle-ci et faisant l'objet d'une pêche dirigée) ou lorsque des renseignements annuels sur la gestion sont nécessaires (par exemple, les pêches pour lesquelles une règle de décision convenue concernant la récolte exige des mises à jour annuelles).

Des mises à jour moins fréquentes peuvent être entreprises dans les cas où les risques pour la durabilité sont faibles (par exemple, les espèces ou stocks pour lesquels les prises représentent une faible proportion des pertes annuelles totales ou pour les espèces ou stocks dont la biomasse du stock reproducteur est composée d'un grand nombre de classes d'âge et qui ne sont pas soumis à des variations annuelles importantes découlant du recrutement) ou qui sont peu susceptibles d'être visés par des changements dans les mesures de gestion pendant la période intermédiaire.

Communication d'avis, y compris les mises à jour intermédiaires

Sciences des écosystèmes et des océans du MPO utilise les avis scientifiques et le processus d'examen par les pairs du SCCS pour communiquer des avis aux secteurs clients. Les mises à jour intermédiaires sont considérées comme étant des avis pour les clients et la communication des résultats de ces mises à jour est une activité scientifique importante. Le SCCS a élaboré

une politique pour l'examen par les pairs et la communication des résultats des mises à jour intermédiaires à l'aide du processus de réponse des Sciences. Le processus de réponse des Sciences diffère du processus d'examen complet par les pairs dans la portée de l'examen fourni et les exigences relatives à la documentation du processus d'examen.

Ce qui n'est pas exposé dans la politique du SCCS concernant les mises à jour intermédiaires, ce sont les termes à utiliser pour communiquer les résultats de l'analyse des indicateurs et les seuils de déclenchement connexes, y compris les mesures recommandées découlant de l'analyse des indicateurs. Il est recommandé d'utiliser une terminologie générique pour communiquer les résultats. Voici des exemples de formulations génériques tenant compte des conclusions possibles des analyses des indicateurs concernant la réévaluation d'un stock :

- « L'analyse des indicateurs pour la dernière année montre que les seuils de déclenchement de l'indicateur n'ont pas été atteints. Une réévaluation d'un stock n'est pas justifiée et l'avis précédent pour la pêche demeure approprié. »
- « L'analyse des indicateurs pour la dernière année montre que les seuils de déclenchement de l'indicateur ont été dépassés et qu'une réévaluation du stock est justifiée. Cette réévaluation pourrait donner lieu à une révision des recommandations de prises pour la pêche. »

Voici des exemples de formulations génériques pour les conclusions des analyses des indicateurs afin de réviser les mesures de gestion, quand il existe une règle de décision convenue concernant les prises :

- « L'analyse des indicateurs pour la dernière année montre que les seuils de déclenchement de l'indicateur n'ont pas été atteints et qu'une réévaluation du stock n'est pas justifiée. Compte tenu de la règle de décision convenue concernant la prise, la valeur de l'indicateur de l'état pour l'année en cours correspond à un taux d'exploitation de XX % et à un TAC de XXX t (un effort total de XXX jours/casiers) pour la saison de pêche à venir. »
- « L'analyse des indicateurs pour la dernière année montre que les seuils de déclenchement des indicateurs ont été atteints (ou une autre formulation) et qu'une réévaluation du stock est justifiée. Cette réévaluation pourrait donner lieu à une révision des recommandations de prises pour la pêche. L'avis actuel fondé sur la règle de décision convenue concernant la récolte et la valeur de l'indicateur de l'état pour l'année en cours correspond à un taux d'exploitation de XX % et à un TAC de XXX t (un effort total de XXX jours/casiers) pour la saison de pêche à venir. »

Des énoncés du genre « les Sciences recommandent une réévaluation » ou « les Sciences recommandent une réduction du TAC ou de l'effort » ou d'autres énoncés normatifs qui pourraient être interprétés comme étant des décisions de gestion des pêches ou liées à la politique ne doivent pas être utilisés.

CONCLUSIONS ET AVIS

La décision d'effectuer une évaluation complète d'un stock plus tôt que prévu dans le calendrier d'évaluation pluriannuel et de fournir un avis révisé est un processus interne du MPO. Les deux secteurs dans ce processus sont Sciences des écosystèmes et des océans et Gestion des écosystèmes et des pêches.

- Au sein du MPO, des évaluations pluriannuelles sont entreprises pour de nombreux stocks, et il faut fournir des avis pour les années intermédiaires. Le présent document fournit une orientation sur la façon de fournir des avis aux clients pour les années intermédiaires entre les évaluations pluriannuelles complètes d'un stock.

- Le processus pour fournir des avis pendant les années intermédiaires devrait être mis en place tôt dans la planification du processus relatif aux avis scientifiques pour une espèce ou un stock donné. Les détails des indicateurs, les seuils de déclenchement, les règles de décision concernant la récolte et les mesures à prendre doivent être clairement indiqués pendant le processus d'examen par les pairs de l'évaluation d'un stock.
- Les indicateurs sont des approximations ou mesures de l'état du stock. Ils doivent être définis pendant le processus pluriannuel d'évaluation complète d'un stock, y compris ceux requis pour l'application des règles de décision concernant la récolte.
- Les seuils de déclenchement sont des niveaux préétablis d'un indicateur qui, une fois atteints, indiqueraient un changement dans l'état du stock qui pourrait justifier une réévaluation avant la date prévue ou des modifications des mesures de gestion utilisées pour une espèce ou un stock en particulier. Ils doivent être définis pendant le processus pluriannuel d'évaluation complète d'un stock.
- Les mises à jour intermédiaires sont les processus consultatifs de réponse des Sciences qui sont suivis entre les évaluations complètes d'un stock. Les mises à jour intermédiaires peuvent être produites chaque année ou à des intervalles moins réguliers dans le cycle pluriannuel d'évaluation complète d'un stock.
- Les mises à jour intermédiaires sont prévues pendant les processus d'évaluation complète d'un stock et devraient être réalisées selon un calendrier différent seulement dans des circonstances exceptionnelles.
- La façon dont les règles de décision concernant la récolte sont utilisées avec les indicateurs pour fixer les niveaux de prise pendant les années intermédiaires devrait être clairement énoncée dans les processus d'évaluation complète d'un stock.
- On ne doit pas prendre pour acquis qu'une mise à jour intermédiaire soit produite chaque année. Le besoin de mises à jour intermédiaires doit être défini pendant le processus d'évaluation complète d'un stock.
- L'évaluation des indicateurs et des seuils de déclenchement, de même que la fréquence des mises à jour intermédiaires, dépendra du stock.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Le présent avis scientifique découle de la réunion nationale d'examen par les pairs du 10 au 12 mars 2015 intitulée « Fournir un avis scientifique pour la gestion des années intermédiaires entre les évaluations pluriannuelles des stocks (Expertise technique en évaluation des stocks) ». Toute autre publication découlant de cette réunion sera publiée, lorsqu'elle sera disponible, sur le [calendrier des avis scientifiques de Pêches et Océans Canada](#).

MPO. 2013. Évaluation des stocks de pétoncle des eaux côtières du Québec en 2012. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2013/027.

MPO. 2014a. Évaluation de règles de décision pour la pêche du crabe des neiges dans le sud du golfe du Saint-Laurent pour leur conformité au cadre de l'approche de précaution. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2014/007.

MPO. 2014b. Rendement d'une procédure révisée de gestion de la morue charbonnière en Colombie-Britannique. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2014/025.

MPO. 2015. Rapport de mise à jour sur la règle de contrôle des prises de goberge dans la composante Ouest (4Xopqrs5). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2015/003.

LE PRÉSENT RAPPORT EST DISPONIBLE AUPRÈS DU :

Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS)
Région de la capitale nationale
Pêches et Océans Canada
200, rue Kent, Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Téléphone : 613-990-0293

Courriel : csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca

Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/

ISSN 1919-5117

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2016



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2016. Lignes directrices sur la prestation de mises à jour et d'avis scientifiques pour les évaluations pluriannuelles. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2016/020.

Also available in English:

DFO. 2016. Guidelines for providing interim-year updates and science advice for multi-year assessments. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Advis. Rep. 2016/020.